

deus ; que l'éligibilité ne devrait dépendre que de la confiance publique, non de la propriété bien ou mal acquise du candidat. Ne dites pas que la conviction, devant un juré (égal), tel qu'il n'y en a pas encore eu dans le pays, de l'emploi de moyens de corruption dans une élection, devrait disqualifier pour toujours le coupable convaincu, de ses droits d'électeur et d'éligible, et de l'aptitude à remplir aucune charge d'honneur et de profit. N'insinuez point qu'il serait désirable que l'administration fut plus travaillante, et surtout moins dispendieuse, c'est contre l'intention de ceux qui nous ont donné le gouvernement responsable, et contre l'intérêt de ceux qui l'exercent ; ne souffrez pas mot de bien d'autres vérités de cette nature, dont vous avez la manie de vous occuper ; détails fort inutiles depuis que le symbole qui est une carte de civisme, un certificat indispensable d'éligibilité, a été traduit en une seule phrase suprêmement simple. La voilà à votre service : "Je crois en le ministère Baldwin, Lafontaine, et je lui jure obéissance aveugle." Ma formule à moi, c'est de prêter appui cordial à toutes celles de ses mesures qui me paraissent bonnes ; et libre censure avec refus d'appuyer celles qui ne paraissent mauvaises. Avec les antécédents que je me suis faits et avec ceux que l'on m'a faits, je n'ai pas de forts motifs de courtoisie, dans Montréal, les déloyaux inventeurs, et les dupes faciles de ce grossier manège. Ceux qui débauchaient et imprimaient ces mensonges contre moi, savaient qu'ils mentaient. Ils avaient leurs motifs pour le faire. Qu'ils recueillent ou ne recueillent pas les honneurs et les profits que méritent la ruse et la fausseté systématiques, c'est leur affaire et leur étude ; non les miennes.

Eloignés et peu nombreux comme vous l'êtes ce ne sont pas vos efforts qui peuvent arracher des mains de vos tyrans, ni la foudre par laquelle ils s'écrasent, ni le sceptre de plomb, sous lequel ils s'écrasent. C'est moins pour elle que pour vous-même ; moins pour son honneur que pour votre honneur, que vous ne devez pas lâcher pied, vous débattre, dissoudre votre association, au jour périlleux des plus prochains dangers, ou des plus prochaines chances de salut qui ait lieu sur votre pays. Par toute la chrétienté, de Rome religieuse à Paris philosophique, de la Russie autocratique aux Etats-Unis démocratiques, s'élève une cri universel d'amour et de pitié pour l'Irlande, envahie dans son linoléum de peste et de famine, tissé et cousu autour d'elle par des mains aristocratiques. Montréal seul, stupéfié par je ne sais quels jongleurs, ne pourra pas, au milieu des sheds consacrés à la mort que l'Angleterre déverse, de son Irlande Européenne, sur son Irlande Américaine, trouver un mot de sympathie, pour des douleurs et des souffrances telles, que les lamentations de Jérémie seules peuvent en laisser entrevoir l'horreur ! Honte aux hommes qui peuvent être assez démoralisés pour vouloir que Montréal soit aussi létargique, qu'ils sont apathiques.

Il n'y a que quelques semaines que vous avez été organisés, souloués et armés, pour rencontrer, corps-à-corps, d'autres hommes organisés, souloués et armés. Ceux qui vous ont entraînés étaient moins faibles que ceux contre lesquels ils vous lançaient. Vous, électeurs résidents, étiez armés pour la défense de vos droits. Des torques, allant chercher des sicaires hors des limites du comté, armaient pour l'illégal invasion de vos droits. Ils vous plaçaient dans le cas de légitime défense. Néanmoins la balle et l'épée sont des instruments aveugles, qui pouvaient aussi bien atteindre vos poitrines innocentes, que les coupables poitrines de vos adversaires. Les cours de justice sont un champ clos, où la lutte s'engage au milieu d'une nuit noire comme l'Érèbe, d'un labyrinthe de détours et de stratagèmes, où s'égare quelquefois le bon droit ; où l'aspect adroit gagne de mauvaises causes. Vous avez affronté les dangers du champ de bataille, et les périls plus grands de l'autre de la chancellerie. Vous avez donc quelque droit aux services de ceux que vous avez portés sur le pavoi ; de ceux que vous avez faits grands, à vos périls et à vos risques. Allez vers vos représentants. Vous avez droit de demander, à ceux qui vous cherchent avant les élections, qu'ils vous entendent après les élections ; qu'ils vous guident et vous aident dans vos efforts, s'ils vous sont utiles et honorables ; qu'ils vous persuadent de les discontinuer, s'ils vous prouvent qu'ils sont nuisibles à l'intérêt public, est dès lors peu honorable pour ceux qui les partagent avec vous.

La Députation.—Mais c'est inutile, puisque nous serons refusés. On nous repoussera grossièrement. M. P.—Impossible. Je vous adresse à des gentilshommes. La Dép.—Nous avons été refusés poliment, mais péremptoirement par M. Coursol, qui nous a dit qu'il ne voulait pas nous aider à embarrasser le ministère, et que notre démarche ne lui serait pas agréable. M. P.—Ah ! En voilà donc un, qui n'est pas dans le gouvernement, et qui est dans les secrets d'un gouvernement aussi mystérieux que le nôtre ! Non, vous êtes dans l'erreur. Ce n'est pas un fait acquis qu'il vous révèle ; c'est une supposition ingénieuse à laquelle il est parvenu d'après un calcul assez plausible de probabilité, que la quietude du repos et la sagesse du silence sont aussi agréables au ministère canadien que le tapage de l'Irlande lui est ennuyeux, et à Lord Russell aussi. Je vous répète, remontez à la source de tous ces rapports. Voyez vos représentants. Mon avis à moi, est que des ministres actifs et judicieux, entre lesquels se trouvent plusieurs membres Irlandais et d'origine Irlandaise, devraient se faire l'honneur de prouver, que leur cœur n'est pas de glace pour les angoisses de leur pays ; se faire honneur de ne pas étouffer votre élan patriotique. S'ils

peuvent s'excuser de ne pas y être en personne, ils doivent au moins encourager leurs amis, à y assister à votre assemblée, à en préparer avec vous les résolutions, afin que, ne dépassant pas les limites de la loi, vous alliez aussi loin qu'elle le permet, ainsi que l'ont fait leurs partisans très dévoués à Québec. Voyez M. Holmes, il est votre représentant, il est ami du cabinet, il est Irlandais d'origine ; vous avez sur lui des droits que vous n'avez pas sur moi ; il doit être votre président si vous l'y appelez.

Vous venez après vos concitoyens de Québec, pour organiser une démonstration analogue à celle qu'ils ont eue, et qui justement vous intéresse : Ayant le bénéfice de leur exemple, et le temps de la réflexion, vous devez vous efforcer de faire quelque chose de plus qu'eux.

Quoi que vous deviez, dans cette occasion, avoir une réunion irlandaise, vous ajoutez à son importance, si vous faites appel, dans toutes les origines dont se compose notre société, aux hommes humains, dévoués à la cause du progrès au respect pour la justice, à la haine contre l'oppression, et si vous leur demandez de vous seconder. Que les diverses nationalités un peu nombreuses soient représentées dans votre assemblée. Elisez des vice-présidents Canadien—Anglais, Ecossais, Américain et Allemand. Apprenez à connaître la liberté de sentiments, la soit de liberté, d'égalité et de fraternité, que possède la majorité de vos concitoyens d'origine Française. Invitez les à prendre part à une démonstration qui a pour but de donner une libre expression aux sentiments qui gonflent leurs généreuses poitrines, haine à l'oppression, pitié pour les souffrances nationales de l'Irlande, comme pour ses souffrances individuelles, ainsi que vous le prouve l'adoption, dans les familles canadiennes, d'un si grand nombre de orphelins de l'Irlande ; faits orphelins par la lâcheté des ministres whigs basement maîtrisés par l'intérêt mercantile et, par suite de cet asservissement laissant faire par les propriétaires de vaisseaux anglais, avec une avidité de lucre plus sordide, une inhumanité plus brutale, une imprévoyance plus meurtrière, la traite des Irlandais, que n'en mettaient les corsaires de Cuba et du Brésil pour la traite des noirs.

L'intérêt du négrier, est d'avoir un court passage et de vendre entière et en santé sa cargaison. L'intérêt des Stanley, des Palmerston, des Blake et autres de leur caste et de leur tempérament, est de chasser de leurs vastes domaines irlandais, ceux qu'ils ont fait pauvres et qui ne peuvent plus les payer. Plus le vaisseau qui les emporte est encombré, plus le domaine et le cœur des mauvais riches sont allégés ; et plus leur revenu est grossi. Ils ne peuvent pas faire exécuter, nous informent-ils officiellement, leur loi qui tendrait à prévenir l'encombrement. Ils ne la veulent pas faire exécuter. Ils ont profité et plaisir à ce qu'elle soit éludée. De là, les colères exprimées d'un Stanley contre notre loi nationale. De là, l'hyperbolique bassesse d'un Grey, et de tous ses collègues, blâmant la loi coloniale passée d'après leurs instructions. Voilà le gouvernement responsable à sa source, dans toute sa sincérité, sa bienfaisance, ou sa nudité comme on voudra l'appeler ! Faut-il s'étonner qu'il soit si épaissi de sang et de boue quand il est rendu à Sandwich, pour y faire choix de représentants qui le comprennent et le préconisent !

L. J. PAPINEAU.

OPINION DE LA PRESSE.

Nous lisons dans le Pilot de ce matin :— Nous copions du Québec Spectator, un compte rendu de ce qui doit être appelé la récente assemblée Papineau. M. Papineau, nous regrettons de le dire a recommencé sa carrière d'agitateur et dans un temps aussi quand il fait profession d'avoir confiance dans les averses responsables de la couronne. Ce qui est étrange, c'est que M. Papineau est entouré de gens qui durant le règne de l'Éminence dont M.M.D.B. Viger et Papineau, étaient ses partisans actifs. Le but évident de la nouvelle agitation est le rappel de l'Union entre le Haut et le Bas-Canada ; mais les principaux partisans de M. Papineau n'hésitent pas à proclamer que leur objet réel est la séparation et l'union avec les Etats-Unis. C'est assez singulier qu'aucun homme de sens et d'intelligence puisse être assez crédule pour croire que par cette union la nationalité canadienne-française serait préservée ; et cependant M. Papineau fait tous ses efforts pour persuader à ses compatriotes que son but est de maintenir leur nationalité. Le parti Papineau est évidemment composé de gens qui ne sont pas pratiques. Ils ont eu des objets impossibles dans l'état actuel de l'opinion publique. Un petit nombre de très jeunes gens, qui sont les instruments de M. Papineau, s'imaginent, comme les trois tailleurs de Londres, qu'ils sont le peuple du Canada. Nous les prions de se rappeler qu'il y a un tel endroit que le Haut-Canada et que les membres du Haut-Canada ne consentent pas au franchissement virtuel de leurs constituants. M. Papineau, s'il a réfléchi pour un instant, doit savoir que sous la présente constitution il ne peut espérer jamais de mettre ses vues à effet. Espère-t-il obtenir une constitution plus libérale du Gouvernement Impérial, contre l'avis du Parlement canadien ? ou bien a-t-il l'intention de faire une petite révolution canadienne ? Nous sommes, nous, pour des mesures pratiques et possibles de réforme.

Nous aimerions savoir de l'organe de M. Papineau, comment il a l'intention de mettre ses vues à effet. C'est possible qu'il soit en son pouvoir de nuire à ses compatriotes et de les empêcher d'obtenir beaucoup de choses qui leur seraient très utiles, mais il est clair qu'il n'a pas le pouvoir de leur être utile en suivant la politique dont il a donné un programme en plusieurs occasions. Que M. Papineau ait des talents d'un ordre élevé, c'est admis par tout le monde ; que c'est un homme impraticable, comme homme politique, ses adversaires l'ont prouvé pendant bien longtemps. Nous étions disposés à ne pas croire cette dernière assertion, mais certainement la présente tentative pour faire de l'agitateur contre des hommes en qui il professe avoir confiance, nous conduirait à la conclusion que M. Papineau est un guide bien maladroît (usage). Jusqu'à aujourd'hui

pendant, ses succès ont été très bornés ; et conservant beaucoup de respect pour l'homme, nous ne pouvons nous défendre d'une émotion pénible en le voyant se placer sur un même niveau avec Barney Devlin, jeune avocat et chaud partisan de l'ex-ministère tory qui a voulu faire de l'agitateur parmi la population Irlandaise de cette ville.)

FAITS DIVERS

Assemblée à Québec.—Jeudi dernier il y a eu à Québec une assemblée publique pour demander la réforme électorale, s'occuper de l'élection d'un membre pour la Cité de Québec et féliciter l'Hon. L. J. Papineau sur sa rentrée dans la vie publique. Il y avait, dit-on, de 1000 à 1500 personnes présentes. L'assemblée était présidée par Jean Chabot, écrivain, M. P. P. Sur la plate-forme à côté du président se trouvaient M. Papineau, M. Desaulniers, son neveu, M.M. J. Légaré, fils, P. J. O. Chaveau, M. P. P. Dr. Burdy, N. Aubin, E. Glackemeyer, le Dr. Robitaille, P. Gingras, Jr., L. Bilodeau, A. Plamondon et un M. Barn étudiant en droit. Après quelques remarques d'introduction de la part du Président, l'Hon. L. J. Papineau s'adressa à l'assemblée et parla pendant trois heures. Après quoi les résolutions suivantes furent adoptées.

Proposé par Edouard Glackemeyer, écrivain, secondé par Louis Provost, écrivain. Que le système actuel de représentation, imposé à cette partie de la province dans le but d'en subordonner la population à celle du Haut-Canada au moyen d'une injustice et inégale répartition, est une insulte à la section de la province inférieure qui est inégalement représentée, et une atteinte manifeste aux droits égaux dont la pleine et entière jouissance doit être garantie à tous les sujets du même Etat, sans distinction d'origine, de croyance ni de localité.

Proposé par M. le Dr. Rousseau, secondé par Michel Tessier, écrivain. Que les habitants de la cité de Québec, tout en protestant avec fermeté contre l'acte d'Union des Canadas, croient devoir se borner, cette fois, à donner au pays le signal d'une vive agitation tendant à demander soigneusement aux représentants du pays et particulièrement à ceux qui composent l'administration, l'introduction prochaine d'une mesure pour la réforme électorale qui devra fixer la représentation des diverses localités de la Province d'après le chiffre de leur population.

Proposé par le Dr. Robitaille, secondé par George Audette, écrivain. Que c'est le désir de cette assemblée que le Comité de la Réforme et du Progrès communique aussitôt que possible avec les différentes branches de notre législature pour commencer l'œuvre de réforme universelle désirée, et sans l'adoption de laquelle le fonctionnement de l'acte d'Union consacre une violation manifeste des droits des habitants de cette partie de la province.

Proposé par N. Aubin, écrivain, secondé par J.-B. Hardy, écrivain. Que nous avons l'espoir que les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir prendront les mesures les plus propres à procurer au pays les avantages de la réforme électorale d'accord avec le vœu unanime de la population exprimé par le Manifeste de la Réforme et du Progrès de Québec, et avec les promesses solennelles par lesquelles ils s'y sont engagés vis-à-vis de leurs constituants.

Proposé par Aurèle Plamondon, écrivain, secondé par William Vener, écrivain. Que dans les circonstances importantes et difficiles où s'est trouvé le parti libéral à l'époque des dernières élections générales, nous avons ressenti un profond sentiment de plaisir et de confiance inspiré par la rentrée dans la vie publique du vicel athlète des libertés populaires, l'honorable Louis-Joseph Papineau.

Proposé par Julien Chouinard, écrivain, secondé par P. Gauvreau, écrivain. Que cette assemblée est heureuse de profiter de cette occasion solennelle pour féliciter l'Hon. Louis-Joseph Papineau sur l'unanimité avec laquelle deux des plus grands comités du pays l'ont appelé à la présidence, et sur la manière franche, indépendante et patriotique avec laquelle, en cédant à leurs désirs, il leur a exprimé son opinion ferme, consciencieuse et éclairée sur la politique actuelle du gouvernement colonial ; et qu'en conséquence, et pour témoigner autant qu'il est en elle de sa reconnaissance pour la présence de cet honorable monsieur au milieu de nous et pour sa condescendance à développer ses vues sur la question importante qui forme le sujet des premières résolutions, cette assemblée le prie d'adresser l'adresse suivante comme l'expression sincère de ses sentiments. (Cette adresse paraîtra au prochain numéro.)

Proposé par M. le Dr. Barly, secondé par H. O'Donnell, écrivain. Qu'à la prochaine élection de la cité de Québec, il sera fait choix d'un membre disposé à faire prévaloir l'objet des précédentes résolutions.

L'assemblée s'est terminée à dix heures pour s'occuper de l'élection d'un représentant pour la cité de Québec.

Théâtre-Royal.—Nous voyons avec plaisir que les Amateurs Canadiens de cette ville veulent donner à M. HERVIEUX, un témoignage de leur estime et de leur admiration pour son talent dramatique. On prépare à cet effet une grande représentation pour lundi prochain. Rien ne sera épargné pour donner à cette soirée tout l'éclat possible. Le corps des amateurs sera très nombreux, les pièces choisies excellentes et pleines d'actualité. Nous ne doutons pas que le public s'empresse de rendre hommage à un talent réel, qui a tant et si bien fait pour lui être agréable.

Nous voyons avec regret que le propriétaire du Transcript a été condamné vendredi dernier à 250 de dommages, intérêts pour avoir publié parmi ses avis de naissance, celui de deux jumeaux, qu'une dame veuve de cette ville aurait mis au monde. C'était une calomnie bien noire de la part de quel que misérable sans honneur, mais le propriétaire du Transcript n'était pas coupable. On lui envoie cet avis, comment pouvait-il savoir qu'il était faux ? Dit-on qu'il exige d'un propriétaire de journal qu'il aille aux informations chaque fois qu'on lui enverra un avis de ce genre ? Si le jury voulait mettre les propriétaires de journaux sur leurs gardes à cet égard, les rendre prudents il leur faudrait un dimanche nominal pour consacrer le principe, mais nous sans rendre M. Macdonald la victime d'un fourbe et d'un imposteur.

Nous lisons dans le Journal de Québec de samedi dernier : "L'Assemblée d'hier pour demander le rappel de l'Acte d'incorporation de la Cité a été très nombreuse. Une pétition doit être signée à cette fin et présentée à la prochaine session de la législature."

Les Clubs à Paris.—Aux 132 clubs dont nous avons précédemment signalé l'existence, nous pouvons ajouter les suivants : 133, le club de la Fraternité des Peuples ; 134, le club de la Conciliation démocratique ; 135, le club des Producteurs ; 136, le club des Travailleurs propriétaires ; 137, le club des Compagnons de tous les Devoirs réunis ; 138, le club des hommes lettrés ; 139, le club des Employés du Commerce ; 140, le club Militaire ; 141, le club des Tempeliers ; 142, le club de la Commune de Paris ; 143, le club Révolutionnaire et Socialiste du Rhône ; 144, le club des Auvergnats industriels ; 145, le club Démocratique de Saint-Mandé.

Les Commerçants en ferronnerie et quincaillerie de cette ville, donnent avis qu'après cette date leurs termes de crédit seront trois mois pour les ferronneries de toutes descriptions et cinq mois pour les quincailleries.

LEVÉE.—Leurs Excellences le Gouverneur Général et Mme la Comtesse Elgin et Kinkardine tiendront un Levée à la Maison du Gouvernement à Montréal MERCREDI le 24 mai à trois heures P. M. en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

FREE TRADE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE CANADA.—Le comité du commerce par l'intermédiaire de M. Grinnell, du Massachusetts, a présenté un bill au sujet des relations commerciales avec le Canada, ce bill est maintenant devant la chambre des représentants des Etats-Unis. Il pourvoit à ce que les articles suivants qui passent sans droits des Etats-Unis au Canada, puissent aussi être reçus de même du Canada dans les Etats-Unis, savoir :—les grains et farine de toute espèce, les légumes, les fruits, animaux, peaux, laine, suifs, viandes salées et fraîches, métaux de toute sorte, etc. etc.

NOUVELLES D'EUROPE.

6 JOURS PLUS TARD. Le Steamer Cambria, parti de Liverpool, le 29 avril est arrivé à New-York, dimanche matin ; voici le sommaire des nouvelles que le télégraphe de Troy nous a transmis hier.

IRLANDE.—La situation est la même qu'aux dernières nouvelles. Le peuple s'arme ; on fait des discours séditieux ; on imprime des appels à la rébellion. Le gouvernement prend des mesures énergiques pour réprimer les troubles. On se plaint du manque de provisions. On dit qu'une perquisition a été faite à Dublin par le gouvernement, dans le but de saisir les dépôts d'armes. Tous les forgerons de cette ville sont occupés à faire des piques. On a pris des mesures pour empêcher que le peuple s'exerce au maniement des armes.

ANGLETERRE.—ECOSSE.—On craint du trouble parmi les Chartistes en Ecosse, et dans le Nord de l'Angleterre.

FRANCE.—Le gouvernement provisoire a rendu un décret pour confirmer l'abolition de l'esclavage dans les colonies, et pour prendre possession des chemins de fer. On annonce qu'une nouvelle discussion violente a eu lieu entre Lamartine et Ledru-Rollin, qui menaçait de renverser le gouvernement.

ITALIE.—L'armée de Charles-Albert continue à maintenir sa position sur les bords du Mincio. Les autrichiens ont eu des avantages dans quelques escarmouches ; ils ont pris possession de Codroipo.

SCILIE.—La chambre des représentants a décrété la déchéance de Ferdinand, roi de Naples du trône de Sicile.

2d. RAPPORT DU TELEGRAMME.—31. P. M. Les derniers avis de Paris nous apprennent que les retours des élections sont satisfaisants ; le parti modéré, représenté par Lamartine, triomphe. Cette nouvelle a produit un grand soulagement dans le marché monétaire. On disait que Ledru-Rollin n'aurait pas l'assentiment de la convention nationale pour résigner.

Le sentiment républicain fait des progrès à Naples. Le Roi est devenu si impopulaire qu'il est impossible de prévenir les troubles. Il y a eu des insurrections à Bado et les insurgés ont manifesté le désir de capituler.

Le général Gagarin a conseillé aux rebelles d'obéir à la loi ; à son départ il fut mortellement blessé d'un coup de feu. Les troupes ont comprimé les insurgés qui ont souffert grandement.

En Prusse on ne pensait pas que les élections se passeraient sans troubles.—A Vienne la tranquillité règne.

Dans le territoire de Schelswig, il y a eu un nouveau démêlé entre les danois et les corps francs : la bataille a duré cinq heures, ceux-ci furent défaits et repoussés sur Schelswig. Les Danois avaient de 10,000 à 12,000 hommes. Les Prussiens ont perdu environ 300 hommes tués et blessés. Les troupes allemandes sont entrées à Flensburgh après avoir pris possession de Schelswig.

L'intention du roi de Sardaigne d'abandonner la guerre plutôt que de consentir à l'établissement de la république en Lombardie a été confirmée.—Les Italiens ont pris possession de Visco au détriment des Autrichiens qui le défendaient.

E. Espagne on attend des troubles. Lord Palmerston a adressé des lettres au ministre espagnol.

Le duc de Sotomayor a renvoyé des lettres contenant des expressions fortes d'insolence et de mépris ; Les nouvelles de Madrid disent qu'il ne se passera pas un mois avant que des troubles sérieux éclatent.

Le Portugal semble aussi sur le point d'éprouver de sérieux mouvements. 30 ou 40 citoyens ont perdu la vie dans des émeutes à Breslau.

Les troubles à Rome ont été apaisés. La banque de Roum a suspendu.

Commerce.—Les derniers jours, les prix des grains avaient baissé. Les moissons en Angleterre ont mauvaise apparence. Les affaires des manufactures vont un peu mieux.

NAISSANCE.

En cette ville, le 14 du courant la Dame de M. Jean-Bte. PrunEAU, à mis au monde un fils.

MARIAGE.

En cette ville, ce matin M. A. Lesieur, marchand, à Dlle. Elizabeth, fille de M. O. Lauranger, tous deux de cette ville.

DECES.

En cette ville, Vendredi dernier, après une longue maladie Dlle. Angélique Joran, âgée de 84 ans. Elle fut toujours un modèle de vertus et sa longue carrière a été éculée dans la pratique du bien. Ses funérailles ont eu lieu ce matin suivies d'un concours nombreux ; ses restes ont été déposés dans les voûtes de l'église paroissiale.

En cette ville, le 13 du courant, Martha, épouse de Thomas Molson, écrivain, âgée de 52 ans.

En cette ville, hier le 14 du courant à l'âge de 2 ans et 10 mois, Marie-Corine, enfants de M. E. E. Dufort, marchand.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. COUR DU BANC DE LA REINE. Le vingt-deuxième jour de juin, mil-huit-cent-quarante-sept.

No. 43. DAVID GRANT, Demandeur, vs. JOSEPH BADEAUX, es qualité, Défendeur, et THED. DOUCET, es qualité, Défendeur par rép. d'instance. et SIXTON GRANT, es qualité, Demandeur par rép. d'instance.

THED. DOUCET, es qualité, Tiers-Saisi. SUR motion du dit Théod. Doucet, défendeur par rép. d'instance et le tiers-saisi en cette cause, la Cour ordonne que, vu la déclaration faite en cette cause par le dit Tiers-Saisi, comme Tiers-Saisi, sur writ de saisie et arrai émané de cette Cour le vingt-troisième jour d'avril dernier, par laquelle il appert qu'une certaine somme est entre ses mains, représentant et appartenant à la succession vacante de feu Louis Edouard Kimber représentée par le dit Théod. Doucet, en sa dite qualité de curateur, il soit donné notice sur deux papiers nouveaux publiés dans le Bas-Canada, trois fois, que les créanciers de la dite succession vacante et insolvable aient à filer leurs réclamations au greffe de cette Cour d'ici au quatorzième jour du mois d'octobre prochain pour être ensuite procédé, au dividende de la somme composant la dite succession, au désir de la loi, et qu'à faute par eux de l'avoir fait jusqu'au dit jour inclusivement, ils seront alors forçés de le faire.

Par la Cour, (Signé,) EDW. BARNARD, P. B. R.

Dans la même cause. Le 21 février 1848.

Sur motion du dit Théod. Doucet, le Tiers-Saisi en cette cause, la Cour ordonne que le délai qui lui a été accordé par l'ordre de cette Cour pour appeler les créanciers du dit feu L. E. Kimber, par aversissements dans les papiers publics, soit étendu jusqu'au premier jour du terme de juin prochain.

Par la Cour, (Signé,) EDW. BARNARD, P. B. R.

P. B. DUMOULIN, Proc. du T. S.

THEATRE ROYAL.

LUNDI, LE 22 MAI 1848.

Les amis de MR. HERVIEUX désirent lui donner un "TÉMOIGNAGE" public de leur estime, REPRESENTERONT

LUNDI, LE 22 DU COURANT,

LES PIECES SUIVANTES :

LES DEUX PRECEPTEURS ? M. HERVIEUX

LEDRU.

Puis la Comédie anglaise de :

MONSIEUR TONSON ! M. HERVIEUX.

MONSIEUR MORLEU. M. HERVIEUX.

Après quoi :

PASSE MINUIT !

MR. CHABOULARD. M. HERVIEUX.

Le tout se terminera par :

MONSIEUR CAGNARD ! M. HERVIEUX.

MANIQUE.

Portes ouvertes à 7 heures P. M. Représentation à 8 heures précises. On peut se procurer des billets à l'Elgin-House, porte voisine du théâtre ; à l'Hotel Tém, et dans tous les principaux hôtels. Places réservées de 10 à 4 heures le jour de la représentation.

Directeur de la scène M. DE WALDEN.

MAGASIN DE CUIR

a bon marche.

EN GROS ET EN DETAIL.

JOHN ALLO, TANNEUR,

de Londres, a l'honneur d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'il a ouvert un magasin au côté est du quarré de la MAISON DE LA DOUANE, où il vendra du Cuir et des fournitures de toutes sortes aux plus bas prix

Pour de l'Argent Comptant.

Les Marchands de la Campagne sont priés de lui faire une visite avant d'acheter ailleurs. Tannerie, Colborne-Avenue, Montréal, 12 mai 1848.

HOTEL DU CANADA,

RUE ST. GABRIEL.

M. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidents).

Imédiatement d'une POSITION CENTRALE à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (situant occupée par la compagnie de Nord-Ouest.) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance à tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES.

trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS.

seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des voyageurs à l'heure pour le transport des voyageurs et leur bagage. 5 mai.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE.

SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, in 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, et Cie.